

Contrat de Rénovation Urbaine 2 « Brabant Nord Saint Lazare »

Compte-rendu de la réunion CRDT-CRU du 21.09.2023

• Personnes présentes

Membres effectifs :

- Cabinet Vervoort : Marion Lejeune
- Urban - DRU : Caroline Mulkers, Philippe Piereuse, Nathalie Renier
- Perspective : Sophie Cottier, Milène Deneubourg
- BM : Davide Pinto
- BE : Jean-Christophe Prignon
- Renovas : Nicolas Boroukhoff, Massimiliano Salzotto
- Saint-Josse-ten-Node : Tue Trinh Le
- Infrabel : Elise Stramare

Annexe : Présentation PPT

Rédaction du compte-rendu : Perspective

• Ordre du jour

- Exposé des objectifs de l'ultime modification potentielle de programme – par le Cabinet
- Proposition de modification – par Perspective

• Discussion

L'ensemble des propositions de modification sont présentées dans le PPT en annexe.

EO14 Amélioration du Parc Saint-François

La commune de Saint-Josse demande la justification de la proposition, notamment le fait que la somme complémentaire accordée (332.620,42 €) soit inférieure à la somme demandée (726.288,04 €).

Perspective explique que le solde disponible ne permettant pas de répondre à toutes les demandes budgétaires, des choix de répartition ont dû être faits. Au vu de l'état d'avancement de l'opération, il est proposé d'accorder ce budget complémentaire correspondant au solde disponible.

TU20 Création de logements et d'un avoir social, quartier Linné

La commune de Saint-Josse demande la justification de la proposition.

Perspective et la DRU expliquent qu'au vu de l'Ordonnance qui n'admet pas de changement de programme et puisque le lavoir social est spécifiquement mentionné dans le programme, la demande de budget complémentaire ne peut être accordée et la ludothèque mentionnée.

La commune de Saint-Josse reste libre de programmer la ludothèque hors budget CRU.

TU18 Projet Lumière

La commune de Schaerbeek et Bruxelles-Mobilité annoncent que le maître d'ouvrage reste Bruxelles Mobilité uniquement, et que Schaerbeek reste partenaire.

TU21 Acquisition/viabilisation

La commune de Saint Josse demande si le budget indiqué (515.000 €) reste disponible. Perspective précise que cette somme a déjà été validée par Arrêté pour une acquisition dans le cadre du Contrat de Quartier Petite Colline et n'est donc pas disponible.

FRAIS DE PILOTAGE

La commune de Schaerbeek demande sur quel budget seront calculés les 10% maximum prévus pour la coordination, sur les budgets indiqués au programme initial ou sur ceux qui seront indiqués dans le cadre de la deuxième modification de programme. Est-il bien possible d'affecter une partie des montant totaux en restant dans l'enveloppe des 10% ? Est-ce que les 10% vont être adapté en fonction des montant modifiés ?

Sous réserves de validation des instances décisionnelles, il serait logique d'adapter ces 10% aux budgets modifiés sous réserve de justificatifs. La Direction de la Rénovation urbaine attend les chiffres détaillés de Bruxelles Mobilité.

TIMING

- La phase d'exécution finit le 31 mai 2024.
- La phase de mise en œuvre le 30 novembre 2026.

• Suivi

L'approbation de la modification de programme par le Gouvernement est envisagée fin 2023 - début 2024.